Nations Unies A/C.5/65/SR.30



Distr. générale 16 mars 2012 Français Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 30^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 14 mars 2011, à 10 heures

Président: M. Soomro (Vice-Président) (Pakistan)

Vice-Président du Comité consultatif pour les questions administratives

et budgétaires : M. Torres Lépori

Sommaire

Point 129 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 (*suite*)

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.





La séance est ouverte à 10 h 15

Présentation de condoléances à la suite du tremblement de terre et du tsunami qui ont récemment frappé le Japon

- 1. **Le Président**, au nom de tous les membres de la Commission, présente ses condoléances au Gouvernement et au peuple japonais à la suite du tremblement de terre et du tsunami qui ont frappé le pays le 11 mars 2011.
- 2. À l'invitation du Président, les membres de la Commission observent une minute de silence à la mémoire des victimes du tremblement de terre et du tsunami.
- 3. **M. Murazawa** (Japon) remercie le Président.

Point 129 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 (*suite*)

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (suite) (A/65/328/Add.6 et Corr.1 et A/65/602/Add.1)

- 4. **M**^{me} **Van Buerle** (Directrice de la Division de la planification des programmes et du budget), présentant le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/65/328/Add.6 et Corr.1), dit qu'on y trouve une estimation des ressources dont auront besoin le Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) pendant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 et le Représentant du Secrétaire général auprès du Conseil international consultatif et de contrôle (CICC) pendant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2000.
- 5. Le BNUB a été établi conformément à la résolution 1959 (2010) du Conseil de sécurité, en tant que mission de suivi du Bureau des Nations Unies au Burundi (BINUB). Compte tenu des enseignements tirés d'autres expériences de transition, il a été décidé de combiner la liquidation du BINUB et l'établissement du BNUB. On entend par période de transition la période pendant laquelle les deux missions seront simultanément opérationnelles.

- Les prévisions de dépenses du BNUB pour 2011, y compris celles relatives à la période de transition, s'élèvent à 23 103 200 dollars (25 075 600 dollars si l'on inclut les contributions du personnel). Ce montant coût des effectifs, comprend le qui seraient progressivement ramenés de 450 134 à 31 décembre 2011, ainsi que les dépenses opérationnelles. Les dépenses engagées à partir du 1^{er} janvier 2011 seraient en partie financées au moyen de l'excédent du BINUB, dont le montant approuvé est de 14 641 200 dollars.
- 7. Compte tenu du montant qu'elle a déjà approuvé pour le BINUB, l'Assemblée générale est invitée à ouvrir un crédit de 9 183 400 dollars pour financer le BNUB, ce montant comprenant les contributions du personnel.
- 8. En ce qui concerne le Représentant du Secrétaire général auprès du CICC, la Directrice de la Division rappelle que lorsque l'Assemblée générale a examiné, lors de la partie principale de sa soixante-cinquième session, les propositions relatives au financement des missions politiques spéciales en 2011, elle n'avait pas prévu que le Conseil de sécurité prorogerait le mandat du CICC. Or, par sa résolution 1956 (2010), le Conseil a prorogé ce mandat jusqu'au 30 juin 2011. Le coût des déplacements que le Représentant et son conseiller seront appelés à effectuer pour se rendre aux réunions du CICC est estimé à 24 600 dollars. Il sera financé au moyen du crédit global ouvert pour les missions politiques spéciales au titre de l'exercice biennal 2010-2011.
- 9. L'Assemblée générale est invitée à approuver le projet de budget du BNUB et à ouvrir un crédit additionnel de 9 183 400 dollars conformément aux dispositions prévues par la résolution 41/213 de l'Assemblée générale.
- 10. **M. Torres Lépori** (Vice-Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur la question (A/65/602/Add.1), dit que, sans être opposé à la décision de combiner la liquidation du BINUB et l'établissement du BNUB ni voir d'objection au processus de transition, le Comité rappelle que le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont commencé à élaborer des consignes permanentes portant, entre autres choses, sur le changement de catégorie et la

11-26136

liquidation des missions. Il insiste sur la nécessité de mener cette opération à bien dans les meilleurs délais, en tenant compte des enseignements tirés d'expériences antérieures. Les méthodes de planification et les procédures adoptées doivent avoir pour objectif d'éviter que la transition ne se prolonge, tout en garantissant l'efficacité et l'efficience de l'action menée.

- 11. Le Comité consultatif déplore que le projet de budget du BNUB, une nouvelle mission politique spéciale, n'ait pas été accompagné d'indications détaillées sur les besoins en personnel. De plus amples informations auraient permis une analyse approfondie de la structure du Bureau et des propositions relatives à sa dotation en effectifs. Il a néanmoins demandé et obtenu ultérieurement les renseignements nécessaires. Il recommande que ceux-ci soient communiqués à l'Assemblée générale et insiste pour que ces éléments d'information figurent dorénavant dans tous les projets de budget.
- 12. Le Comité consultatif recommande l'Assemblée générale approuve les propositions du Secrétaire général relatives aux effectifs, à l'exception de celles concernant les 12 postes mentionnés au paragraphe 21 de son rapport. Il demande que les besoins en personnel du BNUB soient de nouveau présentés et justifiés dans le cadre du prochain projet réduire recommande de budget. Il 957 400 dollars le montant de l'enveloppe budgétaire demandée par le Secrétaire général pour financer le BNUB du 1er janvier au 31 décembre 2011, réduction résultant de ses recommandations relatives aux effectifs et d'ajustements mineurs concernant les transports terrestres. Compte tenu du crédit déjà ouvert par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/260, le montant net du crédit additionnel à prévoir pour le BNUB s'élève à 7,5 millions de dollars.
- 13. Enfin, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve les propositions concernant le budget du Représentant du Secrétaire général auprès du CICC, telles que présentées par le Secrétaire général.
- 14. **M. Coffi** (Côte d'Ivoire), parlant au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que celui-ci soutient les propositions formulées par le Secrétaire général au paragraphe 45 de son rapport, propositions sur lesquelles il importe de parvenir à un accord le plus rapidement possible lors des consultations

La séance est levée à 10 h 30.

11-26136